

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDAC

Nombre de membres :

Afférents au

Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 2

Procurations : 0

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 08 avril 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Absents non excusés : BARBARA Mathys

Procurations : /

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du CGCT.

BUDGET VILLE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 02-2021 en date du 3 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 07 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Lavardac ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Lavardac ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant les résultats du CFU 2025 suivants :

Investissement

• Dépenses	:	Prévu :	1 742 029,00
Réalisé :			1 375 983,18
Reste à réaliser :			171 485,00
• Recettes	:	Prévu :	1 742 029,00
Réalisé :			973 354,65
Reste à réaliser :			261 485,00

Fonctionnement

• Dépenses	:	Prévu :	2 784 108,00
Réalisé :			2 247 687,17
Reste à réaliser :			0,00
• Recettes	:	Prévu :	2 784 108,00
Réalisé :			2 869 490,35
Reste à réaliser :			0,00

AR Prefecture

047-214701435-20260414-DEL_28_2026-BF
Reçu le 16/04/2026

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 402 628,53
Fonctionnement :	621 803,18
Résultat global :	219 174,65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **M. le Maire n'ayant pas pris part au vote :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de LAVARDAC ;
- **DONNE pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.